

ADT S.I.I.C
Société Anonyme au capital de 16.591.522 euros
Siège social : 183 Avenue Descartes Centre d’Affaires Paris Nord
Bâtiment Continental – 93153 Le Blanc Mesnil Cedex
542.030.200 R.C.S. BOBIGNY

CHIFFRE D’AFFAIRES
INFORMATION TRIMESTRIELLE
3ème Trimestre 2011

1) CHIFFRE D’AFFAIRES :

COMPARATIF
CA CONSOLIDE DU 3T 2010 - 2011

CA par secteur d’activité

(en K€)	Bureaux		TOTAL	
	3T10	3T11	3T10	3T11
Revenus locatifs	296	307	296	307
Charges locatives refacturées	134	158	134	158
CA TOTAL	430	465	430	465

CA par zone géographique

(en K€)	Région Parisienne Hors Paris		TOTAL	
	3T10	3T11	3T10	3T11
Revenus locatifs	296	307	296	307
Charges locatives refacturées	134	158	134	158
CA TOTAL	430	465	430	465

**COMPARATIF
CA CONSOLIDE CUMULE DU 3T 2010 - 2011**

CA par secteur d'activité

(en K€)	Bureaux		TOTAL	
	3T10	3T11	3T10	3T11
Revenus locatifs	967	939	967	939
Charges locatives refacturées	409	437	409	437
CA TOTAL	1 376	1 376	1 376	1 376

CA par zone géographique

(en K€)	Région Parisienne Hors Paris		TOTAL	
	3T10	3T11	3T10	3T11
Revenus locatifs	967	939	967	939
Charges locatives refacturées	409	437	409	437
CA TOTAL	1 376	1 376	1 376	1 376

2) DESCRIPTION GENERALE DES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE :

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires dans le secteur de l'immobilier de bureaux sur le site du « Centre d'Affaires Paris Nord » au Blanc-Mesnil en région parisienne.

Au 30 septembre 2011, le patrimoine immobilier du groupe représente une surface totale de 48.587 m² exclusivement située en région parisienne dans le Centre d'Affaires Paris-Nord au Blanc-Mesnil (93). Le bâtiment, abritant le Restaurant Inter-Entreprises (RIE) et représentant environ 4.000 m², appartient pour sa part au syndicat de copropriété du Centre d'Affaires dans lequel le groupe a une participation de 98.31%. Mais le groupe bénéficie d'un contrat de mise à disposition à son profit et les travaux du RIE ont été intégralement financés par le groupe.

Le chiffre d'affaires du trimestre s'établit à 465 K€(307 K€de revenus locatifs et 158 K€de charges locatives refacturées) contre 430 K€ pour le 3^{ème} trimestre 2010 (296 K€ et 134 K€) soit une progression de 35K€

La prise à bail de 827m² de bureaux effectuée par les nouveaux locataires du site à savoir le Groupe EFFOR et l'Association EGHO est, en partie, à l'origine de l'évolution du chiffre d'affaires qui enregistre une hausse de 7% par rapport au 3^{ème} trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé cumulé de l'année s'élève à 1 376 K€(939 K€de revenus locatifs et 437 K€de charges locatives refacturées) soit la même valeur que le chiffre d'affaires consolidé cumulé au 30 septembre 2010 (967 K€de revenus locatifs et 409 K€de charges locatives refacturées).

D'une manière générale, les efforts de commercialisation déployés afin d'accroître le taux d'occupation des immeubles du Blanc-Mesnil se poursuivent : les négociations déjà entamées notamment avec les administrations sont toujours en cours.

Toujours dans le cadre de la fidélisation des locataires du Centre d'Affaires et afin d'attirer d'éventuelles nouvelles entreprises, les divers services mis à la disposition des locataires se maintiennent et apportent pleine satisfaction. Le Restaurant Inter-Entreprises (RIE), notamment, dont la fréquentation continue de croître.

Le projet de bail du centre sportif, qui devrait occuper les locaux du 1^{er} étage du Bâtiment Services Généraux, est toujours en cours de validation. Cependant, sa prise d'effet est conditionnée à la date de démarrage des travaux requis.

Médiation et Continuité de l'exploitation

A la demande des banques, ADT SIIC avait mandaté le cabinet ERNST & YOUNG le 8 février 2011 afin de procéder à une analyse de la situation financière du groupe et à une revue des prévisions d'exploitation et de financement sur les trois prochaines années.

ERNST & YOUNG, à l'issu de son rapport, avait, en effet, fait une présentation aux banques lors de la réunion du 18 mars 2011 sous l'égide de Maître BRIGNIER, Mandataire ad' hoc désigné par le Tribunal de Commerce de Bobigny sur les trois sociétés propriétaires du Centre d'affaires Paris Nord

S'il avait été initialement envisagé par le groupe de tenter de négocier avec les banques une restructuration de l'endettement du groupe sur la base d'un gel du remboursement des échéances en principal sur deux ans en contrepartie notamment de la cession de l'immeuble Bonaparte, le rapport d'ERNST & YOUNG avait démontré l'utilité de considérer une alternative en la vente d'un ou de tous les biens immobiliers des sociétés PAMIER, BLANAP et AD INVEST.

La mission de Maître BRIGNIER arrivant à terme le 13 juillet 2011, les sociétés PAMIER, BLANAP et AD INVEST avaient requis, devant le Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, de renouveler le mandat ad hoc de Maître BRIGNIER pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 13 novembre 2011, afin de leur permettre de poursuivre les discussions. Cette requête a été acceptée par ordonnance du 10 août 2011.

Une réunion est prévue dans les prochains jours avec l'ensemble des intervenants.

La Direction du groupe étudie actuellement les offres d'acquéreurs potentiels mais les négociations sont longues eu égard à l'importance du site.

Par ailleurs, alors que la période de négociation était toujours en cours, les sociétés CICOBAIL et ING LEASE ont cru bon d'appeler la société ACANTHE DEVELOPPEMENT en qualité de caution à leur payer l'intégralité des sommes restant dues par AD INVEST au titre de l'année 2010.

La société ACANTHE DEVELOPPEMENT a estimé prématuré cet appel à sa caution et a refusé de payer. CICOBAIL et ING LEASE ont alors procédé à une saisie sur le compte d'ACANTHE DEVELOPPEMENT ouvert chez ODDO & CIE et ont saisi la somme de 148 K€

En date du 12 juillet, la société AD INVEST a reçu de ses crédit bailleurs un commandement de payer visant la clause résolutoire. Si tel était le cas, le contrat prévoit non seulement une résiliation du bail mais aussi le paiement par le preneur des échéances restées impayées ainsi qu'une indemnité égale à 120% de la valeur résiduelle financière de l'opération soit, dans ce cas, environ 2.000 K€

La société Acanthe Développement, étant caution de toutes les sommes dues par la société AD INVEST dans le cadre de son contrat, a alors commencé une phase de négociation avec CICOBAIL et ING LEASE pour acquérir, par l'intermédiaire de sa filiale FIPP, le bien grevé du contrat de crédit-bail ainsi que la créance d'arriérés. Un accord a été signé le 11 août 2011.

La proposition d'acquisition faite par Acanthe Développement a été conditionnée à l'engagement de CICOBAIL et d'ING LEASE de suspendre les effets du commandement de payer, délivré le 12 juillet 2011 à AD INVEST, jusqu'au 30 novembre 2011, date limite de réalisation de la cession de l'Immeuble grevé du contrat de crédit-Bail et de la créance d'arriérés.

Le dossier d'acquisition est actuellement en cours, une déclaration d'intention d'aliéner au profit de FIPP a été déposée par CICOBAIL et ING LEASE en vue de signer l'acte définitif.

3) OPERATIONS ET EVENEMENTS IMPORTANTS DU TRIMESTRE ECOULE :

Aucune opération ni aucun événement important définis strictement au sens de l'information permanente visée par le règlement général de l'AMF (article 222-1 et suivants) ne sont intervenus au cours du 3ème trimestre 2011.

Il faut cependant noter que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire convoquée pour le 22 juin 2011 n'avait pas pu délibérer, faute de quorum.

Une nouvelle assemblée a été réunie le 12 juillet 2011 sur deuxième convocation. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient cette fois 1.764.613 actions sur les 434.421.861 actions formant le capital et ayant le droit de vote soit environ 0,41 % du capital social. Conformément aux articles 40 et 42 des statuts, sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis en Assemblée Générale Ordinaire et un quorum d'un cinquième des actions ayant droit de vote est requis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Par conséquent, l'Assemblée Générale était régulièrement constituée pour sa partie ordinaire et a pu, en conséquence, valablement délibérer, notamment sur l'approbation des comptes et des ratifications de nomination d'administrateurs.

En revanche, l'Assemblée représentant moins du cinquième du capital, n'était pas régulièrement constituée s'agissant de sa partie extraordinaire et n'a pu, en conséquence, valablement délibérer.

*L'information financière trimestrielle peut être consultée sur le site internet de la société à l'adresse www.adtsiic.eu dans la rubrique « **Information réglementée** ».*

Le Blanc Mesnil, le 9 Novembre 2011